

**Arrêté du gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 24 novembre 2017 portant désignation des  
membres de la Commission de gestion des emplois pour les  
maîtres de religion et les professeurs de religion de  
l'enseignement officiel subventionné**

**A.Gt. 05-09-2024**

**M.B. 17-10-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion, tel que modifié, et notamment ses articles 92 et 103 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié, notamment l'article 78, §1<sup>er</sup>, 17° ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> tiret de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié, les mots « M. Dominique LUPERTO » sont remplacés par les mots « Mme Déborah MONTEIRO LOPES ».

**Article 2.** - A l'article 2, 1<sup>er</sup> tiret de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié, les mots « M. Dominique LUPERTO » sont remplacés par les mots « Mme Déborah MONTEIRO LOPES ».

**Article 3.** - A l'article 3, 1<sup>er</sup> tiret de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié, les mots « M. Dominique LUPERTO » sont remplacés par les mots « Mme Déborah MONTEIRO LOPES ».

**Article 4.** - A l'article 4, 1<sup>er</sup> tiret de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié, les mots « M. Dominique LUPERTO » sont remplacés par les mots « Mme Déborah MONTEIRO LOPES ».

**Article 5.** - A l'article 5, 1<sup>er</sup> tiret de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié, les mots « M. Dominique LUPERTO » sont remplacés par les mots « Mme Déborah MONTEIRO LOPES ».

**Article 6.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 05 septembre 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjointe f.f.,

M.-C. SIMON